

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14234**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique

Nouvel intitulé : Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Université Catholique de Lille - Institut Social de Lille (ISL)	Directeur FNARS, Directeur général ISL

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'encadrant technique est chargé de la conduite des activités de production, couplée à la mise en situation professionnelle des salariés en insertion. Sa mission consiste à organiser des situations de travail en tenant compte des contraintes de production, du projet de la structure-employeur et du projet des personnes qu'il encadre, pour leur permettre de développer des compétences, et contribuer ainsi à leur insertion sociale et professionnelle.

Le rôle de l'encadrant technique est d'abord celui d'un «Technicien - Chef d'équipe ». Comme tel, il se décline d'abord en 2 activités :

- la technique et de la gestion de production : coordonner et suivre le déroulement du processus de production,
- l'encadrement d'une équipe de production : animer et motiver l'équipe afin qu'elle atteigne les objectifs de production, lancer, suivre et contrôler l'activité de travail des salariés : .:

Mais en même temps, parce qu'il exerce cette fonction dans un secteur particulier, celui de l'Insertion par l'Activité Economique, l'encadrant technique se distingue du chef d'équipe ou de l'agent de maîtrise en « entreprise ordinaire ». Spécificité qui se manifeste par l'importance d'une 3° activité : la formation en situation de production : définir et organiser les situations de travail de telle sorte que les salariés développent des compétences, évaluer et valoriser les progressions.

Enfin, pour que le développement des compétences des salariés et leur passage dans la SIAE constitue une étape positive d'un parcours d'insertion vers le marché du travail, intervient alors une 4° activité : la coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel : participer aux décisions qui s'appliquent aux différentes étapes des parcours, évaluer les difficultés rencontrées par une personne et pouvant faire obstacle à son insertion dans la structure.

Les capacités attestées :

Encadrement des salariés en insertion:

Faire des choix de division et de coordination du travail, en tenant compte des contraintes économiques et des capacités personnelles et professionnelles des salariés :

Dynamiser, motiver, expliciter et réguler le travail des salariés en insertion en prenant en compte la nature du chantier et du groupe :

Formation des salariés en situation de production :

Analyser le travail prescrit aux salariés pour identifier et formaliser les compétences et comportements et attitudes professionnels attendus, dans une perspective d'évaluation, de formation en situation de production ou hors poste, et de reconnaissance des acquis

Analyser les contextes et environnements de travail en vue d'évaluer leur potentiel formatif et faire des choix dans la répartition des tâches en tenant compte des acquis et difficultés des salariés

Organisation et suivi de la production :

Définir les phases successives du processus de production, leur enchaînement et les moyens humains et matériels nécessaires pour élaborer des devis ou chiffrer des études de prix

Prendre des décisions (éventuellement correctives) pertinentes (ex : approvisionnements, planification, pour rationaliser le processus de production, optimiser les coûts et les délais.

Se coordonner en temps utile et de manière appropriée avec les acteurs internes et externes en vue d'assurer une bonne synchronisation des phases de production et l'efficacité du processus d'échanges des informations

Coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel :

Faire état aux professionnels concernés, sous une forme et des modalités appropriées, des informations significatives et pertinentes pour l'accompagnement des parcours, observées en situation de production, (

Apporter sa contribution à l'analyse de la situation personnelle, sociale et professionnelle des salariés en insertion

Amener les salariés à faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans les domaines personnels, social, etc

Connaître les principales informations concernant les acteurs et organismes locaux impliqués dans l'accompagnement social, santé et socioprofessionnel des salariés en insertion.

Compétences transversales

Situer avec précision sa place et ses limites au sein de la structure,

Situer le rôle des intervenants chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel,

Prendre en compte en les mettant en synergie les données économiques et sociales inscrites dans les situations de travail,

Décliner son rôle en étant en cohérence avec le projet de la SIAE,

Maîtriser les bases de la démarche-projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'encadrant technique d'insertion exerce son emploi dans les secteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), et plus précisément dans des structures qui ont une activité de production de biens ou de services destinés à la commercialisation, d'utilité sociale ou appartenant au secteur mixte : les Entreprises d'Insertion, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Régies de Quartier, associations ou autres structures habilitées à gérer des Ateliers ou Chantiers d'insertion, ateliers de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Associations Intermédiaires gérant des chantiers d'insertion.

Ces structures sont conventionnées par l'Etat via le Ministère de l'Emploi pour recruter des personnes qui « en raison de difficultés de tous ordres qu'elles rencontrent, ne sont pas susceptibles d'être embauchées par les entreprises classiques et restent exclues du marché du travail, même lorsqu'il est actif » (Circulaire DGEFP 99-17 du 26 mars 1999).

Encadrant technique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1203 : Encadrement technique en insertion professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre unités :

- 1 - Encadrer des salariés en insertion
- 2 - Former des salariés en situation de production
- 3 - Organiser et suivre la production
- 4 - Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel

Validation à l'issue d'un parcours de formation : pour chaque unité de certification, production d'un dossier d'une dizaine de pages appuyé sur l'expérience professionnelle, comprenant la description et l'analyse d'une situation de travail dans laquelle le candidat est ou a été impliqué, en référence aux activités de l'unité correspondante.

Accès par la VAE : pour chaque unité de certification, production d'un dossier d'expérience.

L'obtention des 4 blocs de compétences décrits ci dessous correspond à la validation pleine et entière du titre ETAIE. Il n'y a pas de blocs optionnels.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation, attestée par un certificat.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14234 - Encadrement des salariés en insertion	Compétences évaluées <ul style="list-style-type: none">• Faire des choix de division et de coordination du travail, en tenant compte des contraintes économiques et des capacités personnelles et professionnelles des salariés• Dynamiser, motiver, expliciter et réguler le travail des salariés en insertion en prenant en compte la nature du chantier et du groupe Modalités d'évaluation <p>Production d'un dossier d'une dizaine de pages appuyé sur l'expérience professionnelle, comprenant la description et l'analyse d'une situation de travail dans laquelle le candidat est ou a été impliqué.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14234 - Formation des salariés en situation de production	<p>Compétences évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser le travail prescrit aux salariés pour identifier et formaliser les compétences et comportements et attitudes professionnels attendus, dans une perspective d'évaluation, de formation en situation de production ou hors poste, et de reconnaissance des acquis Analyser les contextes et environnements de travail en vue d'évaluer leur potentiel formatif et faire des choix dans la répartition des tâches en tenant compte des acquis et difficultés des salariés <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Production d'un dossier d'une dizaine de pages appuyé sur l'expérience professionnelle, comprenant la description et l'analyse d'une situation de travail dans laquelle le candidat est ou a été impliqué.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14234 - Organisation et suivi de la production	<p>Compétences évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir les phases successives du processus de production, leur enchaînement et les moyens humains et matériels nécessaires pour élaborer des devis ou chiffrer des études de prix Prendre des décisions (éventuellement correctives) pertinentes (ex : approvisionnements, planification, pour rationaliser le processus de production, optimiser les coûts et les délais. Se coordonner en temps utile et de manière appropriée avec les acteurs internes et externes en vue d'assurer une bonne synchronisation des phases de production et l'efficacité du processus d'échanges des informations <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Production d'un dossier d'une dizaine de pages appuyé sur l'expérience professionnelle, comprenant la description et l'analyse d'une situation de travail dans laquelle le candidat est ou a été impliqué.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14234 - Coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel	<p>Compétences évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire état aux professionnels concernés, sous une forme et des modalités appropriées, des informations significatives et pertinentes pour l'accompagnement des parcours, observées en situation de production Apporter sa contribution à l'analyse de la situation personnelle, sociale et professionnelle des salariés en insertion Amener les salariés à faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans les domaines personnels, social, etc Repérer et se rapprocher des acteurs et organismes locaux impliqués dans l'accompagnement social, santé et socioprofessionnel des salariés en insertion. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Production d'un dossier d'une dizaine de pages appuyé sur l'expérience professionnelle, comprenant la description et l'analyse d'une situation de travail dans laquelle le candidat est ou a été impliqué.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		4 membres : 1 professionnel de l'IAE ayant une fonction employeur [dirigeant d'une SIAE ou président d'une association employeur), 1 salarié de l'IAE, 1 membre de l'organisme certificateur, 1 formateur. Les 4 membres du jury étant tous extérieurs aux structures d'appartenance des candidats.
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles sous l'intitulé 'Encadrant technique d'insertion'. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Par arrêté modificatif du 03 octobre 2007, publié au journal officiel du 13 octobre 2007, l'intitulé de la certification est désormais 'Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique (ETAIE)'.
 Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

- Nombre de titulaires de la certification
- en 2007 : 38 (dont 5 par la VAE)
- en 2008 : 47 (dont 7 par la VAE)
- en 2009 : 28 (dont 3 par la VAE)
- en 2010 : 67 (dont 4 par la VAE)
- 1er semestre 2011 : 27 (dont 2 par la VAE)

Autres sources d'information :

fnars@fnars.org
 isl@institut-social-lille.fr

FNARS

Lieu(x) de certification :

- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Pays de la Loire - Maine-et-Loire (49) [Angers]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Centre - Loir-et-Cher (41) [Blois]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Normandie - Seine-Maritime (76) [Rouen]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Bourgogne Franche-Comté - Doubs (25) [Besançon]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]
- Université Catholique de Lille - Institut Social de Lille (ISL) : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Lille]
- INSTITUT SOCIAL DE LILLE - 83 BOULEVARD VAUBAN 659044 LILLE CEDEX

FNARS

76 rue du Faubourg st Denis - 75010 - PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FNARS pour les régions Centre, Ile de France, Haute Normandie, Midi-Pyrénées, Franche Comté, Aquitaine, Pays de la Loire, Rhône Alpes

ISL pour la région Nord-Pas de Calais

Historique de la certification :

Certification précédente : Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique (ETAIE)

Certification suivante : Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique